

Annule et remplace l'arrêté 2018/4 : ARRÊTÉ PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LA CREATION D'UN SCHEMA COMMUNAL DU PLUVIAL

Le Maire de la Commune de Roquesérière,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivant ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivant et R.123-1 et suivant

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016 ayant prescrit la modification du PLU ;

Vu l'ordonnance en date du 2 février 2018 de M. le Président du tribunal administratif de TOULOUSE désignant M Daniel ASTRUC en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de ROQUESERIERE.

Le projet de modification n°3 du PLU a pour objet de :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone AUO_1 du secteur de Graubielle afin d'y accueillir le futur lotissement du Rossignol ;
- De Modifier le règlement de la zone UC avec création d'un secteur UCa
- Rectifier différents points du règlement écrit ;
- Prendre en compte le schéma directeur communal des eaux pluviales.
-

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale (décision MRAe des 29 mars et 5 avril 2018)

ARTICLE 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours du 14 mai au 14 juin 2018 ;

ARTICLE 3 : A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la modification du PLU ;

ARTICLE 4 : Monsieur Daniel ASTRUC, directeur d'établissement public consulaire en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur

le Président du tribunal administratif ;

ARTICLE 5 : Le dossier de projet de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de ROQUESERIERE et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture les lundis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et les jeudis de 14h00 à 19h00.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.roqueseriere.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de ROQUESERIERE (31380) ou par courriel à l'adresse : roqueseriere.mairie@wanadoo.fr avec mention de l'objet « enquête publique » ;

ARTICLE 6 : Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de ROQUESERIERE aux jours et heures suivants :

- Le lundi 14 mai 2018 de 14h00 à 18h00
- Le samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 14 juin 2018 de 14h00 à 18h00

ARTICLE 7 : Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

ARTICLE 8 : Cet avis d'enquête publique sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux.

15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information au public. L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Un Flash d'information spécial sera distribué à la population.

Une information minute sera également diffusée par courriel.

ARTICLE 9 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique. Ce rapport sera également publié sur le site internet de la mairie.

ARTICLE 10 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne ;
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse ;
- Monsieur Daniel ASTRUC.

Fait à ROQUESERIERE, le 18 avril 2018

Le Maire Jean-Claude Miquel

